

Question n°6



Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le Projet de Loi de Finances 2026 pour les collectivités locales

- ↳ **Gel de la DGF (art. 31)**
- ↳ **Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (art.31)** : cette compensation mise en place en 2021 ferait l'objet d'une réduction de 25%
- ↳ **Reconduction et doublement du DILICO** : après le DILICO instauré en 2025 pour contribuer à l'équilibre des finances publiques, ce dispositif est reconduit et renforcé en 2026 (**DILICO2**). Il passe de 1 à 2 milliards d'€, et la durée de versement aux collectivités s'étalerait sur 5 ans au lieu de 3 ans dans la version précédente.
- ↳ **Plafonnement du produit de TVA** affectée aux collectivités pour 2026 (art. 33). Après le gel en valeur en 2025 de la fraction de TVA affectée aux collectivités, la croissance du produit de TVA leur revenant serait plafonnée. Alors que la fraction de TVA devait constituer une recette de nature fiscale pour les collectivités et évoluer comme le produit national => perte de la dynamique.

Le Projet de Loi de Finances 2026 détaillé pour les collectivités locales

- ↳ **Année blanche pour le FCTVA** (art.32) : perception du FCTVA en N+1 sur les dépenses N et disparition totale du FCTVA fonctionnement dès 2026
- ↳ Financement du déficit de la **CNRACL** : **augmentation de 3 points** de la cotisation des employeurs territoriaux, soit + 12 points prévus de 2025 à 2028, portant le taux à 43,65% en 2028.
- ↳ **Fonds d'Investissement des Territoires** (art.74) : fusion de la DETER, DSIL et DPV en 1 seul fonds qui bénéficierait aux collectivités rurales et à celles marquées par des difficultés urbaines

Les mesures de ce PLF 2026 engendrent un fort impact sur les équilibres financiers des collectivités locales

Les objectifs de la CAHM pour 2026

Le Budget 2026 de la CAHM a dû être largement revu suite aux contraintes engendrées par le PLF2026, pesant lourdement sur notre capacité d'autofinancement

- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin notamment d'absorber les surcoûts liés à l'inflation, à la hausse du taux de CNRACL, au gel des dotations et à la baisse des compensations de l'Etat
- Non perception du FCTVA d'investissement en 2026 et disparition totale du FCTVA en fonctionnement
- Prioriser et décaler des projets du Programme Pluriannuel d'Investissement 2026/2032 qui a été révisé lors des arbitrages budgétaires afin de limiter le recours à l'emprunt en 2026

Grandes masses budgétaires

Dépenses et recettes de fonctionnement
équilibrées à **70,29 M€**

Dépenses et recettes d'investissement
équilibrées à **25,17 M€**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
+ 320 000 € (↗ 3 pts CNRACL)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :
- 176 071 € (fractions TVA figées à 2025)
- 36 159 € (pas de FCTVA en fonct.)
- 167 097 € (DGF)
- 163 300 € (Compens. Réduc.bases locaux ind.)

RECETTES D'INVESTISSEMENT :
- 840 650 € (non réception du FCTVA en 2026)

Perte de 862 627€ de
virement à la section
d'investissement

Emprunt recalibré :
1 703 277 €

Avant PLF 2026 : Epargne brute = 3,86 M€ / Epargne Nette = - 0,47 M€

Après PLF 2026 : Epargne brute = 3 M€ / Epargne Nette = - 1,32 M€

Recettes de fonctionnement

- Légère baisse de 61 457 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (8,06 M€)
- Fraction de produit net de TVA nationale :
 - TH : 13,44 M€ (égale à la définitive 2025)
 - CVAE : 3,69 M€ (égale à la définitive 2025)
- Produit des impôts des entreprises : + 1,39% pour la CFE (10,95 M€) et + 2% pour l'IFER (0,79 M€)
- Housse modérée des bases fiscales de 1,34% (THRS, TFB, TFNB)

Dépenses de fonctionnement

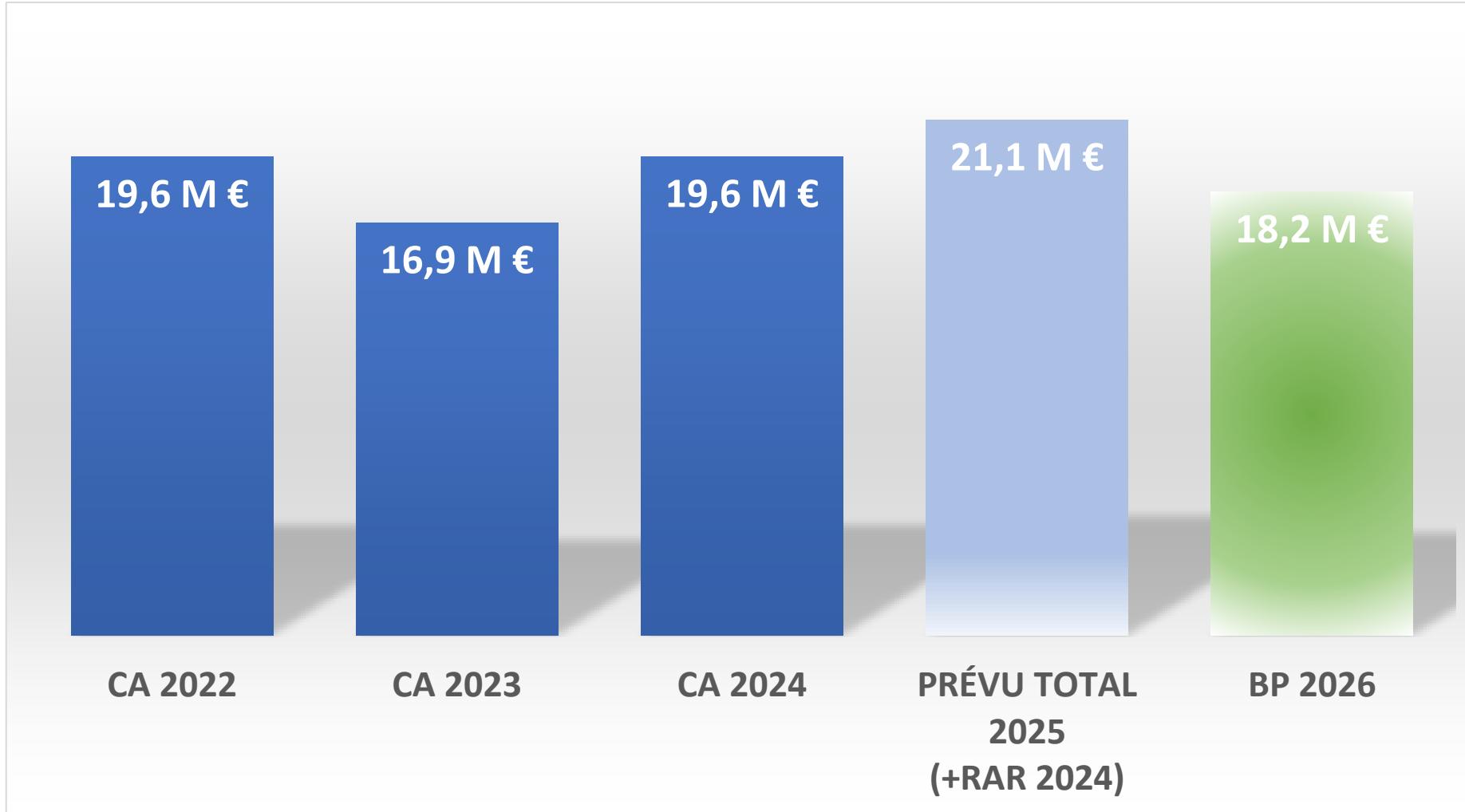
- Diminution du Chapitre 011 (- 6,2% soit – 873 745 €) grâce à la baisse de l'énergie dû au groupement de commande contracté en 2023 mais aussi à la réduction des demandes des services en études, en petits matériels et fournitures
- Augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 3 points (+ 320 000 €)

	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	BP 2026	
Dépenses	21 890 000 €	22 880 000 €	23 570 000 €	24 700 000 €	+ 4.65 % soit : 866 707 €
Recettes	4 461 000 €	4 856 766 €	4 913 807 €	5 177 100 €	
Coût net	17 429 000 €	18 023 234 €	18 656 193 €	19 522 900 €	

Dépenses de fonctionnement

- Attributions Compensation versées aux communes inchangées (4 051 308,80 €)
- Maintien à 1 788 400 € de notre contribution pour la gestion des centres aquatiques
- Contribution de – 10% à l'aéroport Béziers Cap d'Agde (810 130 €)
- Légère hausse de 5 605 € des intérêts de la dette en raison du nouvel emprunt 2025 déduit de 2 emprunts arrivant à échéance en 2025 et de 4 se terminant courant 2026

Evolution des dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont de 18,2 M€ sur le budget principal

Nos priorités d'investissement

- Développement Economique
- Système d'Information et Numérique
- Habitat
- Politique de la Ville
- Environnement
- Patrimoine
- Agriculture, Production et Gestion de l'Espace
- Equipements sportifs
- Transports
- Cadre de vie
- Eau, Assainissement, Pluvial et DECI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Parcs d'Activités Economiques : 502 000 € sur le budget principal réfection de voiries, réseaux et éclairage public
- La Méditerranéenne à Agde : 330 000 € études et diagnostics techniques
- Héliopôle à Bessan : 170 000 € travaux de branchement électrique sur différents lots
- Extension la Source à Vias : 50 000 €
- Jacques Cœur à Montagnac : 70 000 €
- Le Roubié à Pinet : 35 000 €
- L'Audacieux à Florensac : 15 000 €



HABITAT



Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles

4,59 M€ à investir sur le territoire dont 1 M€ d'aides directes de la CAHM



ENVIRONNEMENT

Domaine du Grand Clavelet (Bagnas) :

615 000 € pour sécurisation et réaménagement
441 500 € de subventions

Reconquête Paysagère Grande Maïre :

Début de la renaturation du site
50 000 € (40 000 € de subventions)



ENVIRONNEMENT (GEMAPI)

Continuité des dépenses d'équipement engagées pour plus de **3,3 M€**



Protection du Littoral :

968 000 €

Subventions :

886 000 € dont :

306 000 € pour 2026

et 580 000 € sur dépenses antérieures

- ✓ 2ème phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde

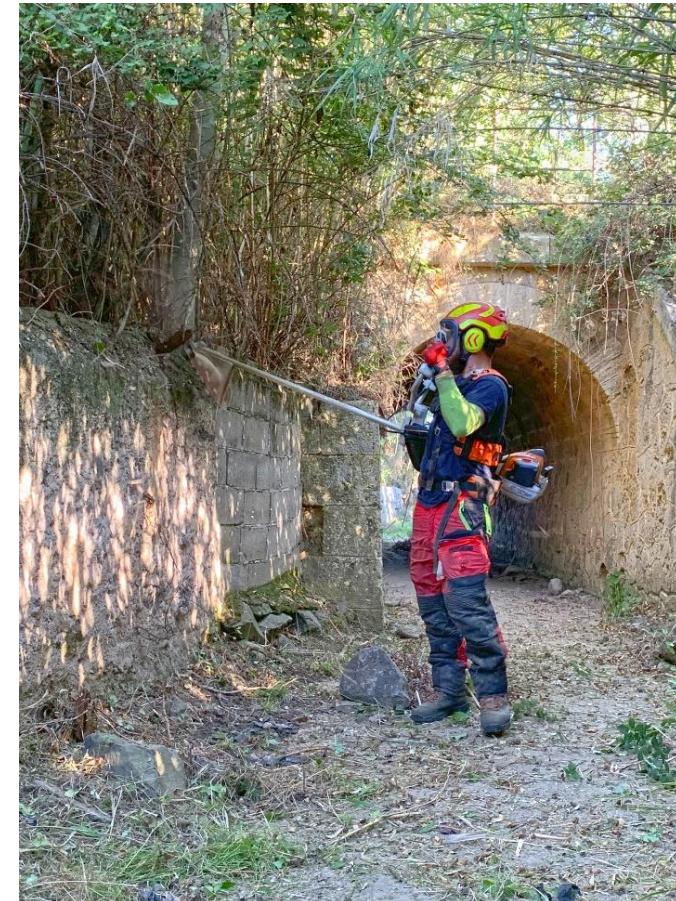
ENVIRONNEMENT (GEMAPI)



150 000 € pour l'acquisition d'un nouveau tracteur

700 000 € de charges à caractère général essentiellement pour la gestion des cours d'eau (fleuve Hérault, bassins-versants de la Peyne, de la Boyne, de l'Ensigaud et des petits affluents de l'Hérault)

Digues : 1, 17 M€ études pré-opérationnelles, travaux de confortement ou création d'endiguement. **945 432 €** de subventions



PATRIMOINE



Abbaye Bénédictine de Saint-Thibery

400 000 € de travaux de sauvegarde et purges et 40 000 € de participation de la commune pour l'étude de programmation



PATRIMOINE

Hôtel Riquet :

1,2 M€ de travaux hors d'eau hors d'air et 300 000 € de subvention de l'État (FNADT)



EQUIPEMENTS SPORTIFS



Archipel la cité de l'eau à Agde : 600 000 €

- Réhabilitation zone enfant (démolition et reconstruction)
- Finalisation de la zone extérieure

TRANSPORTS

Pôles d'Echange Multimodal

➤ Agde :

Dépenses : 5,7 M€

Subventions : 2,4 M€

➤ Pézenas :

60 000 € pour débuter les travaux



Halte fluviale à Portiragnes

350 00 € pour la fin de la phase d'étude et le démarrage des travaux

TRANSPORTS

Délégation de service public et transport scolaire:

4,85 M€ de charges à caractère général et 82 500 € pour la mise en place d'un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite



Réseau Cyclable :

Solde phase BESSAN - ST THIBERY 315 000 € de dépenses et 251 405 € de subvention du Fonds Vert

CADRE DE VIE

Entretien des Bâtiments et Acquisition de matériels



Entretien et restauration des bâtiments et équipements intercommunaux : 200 000 €

Renouvellement et modernisation du matériel : 1 142 500 €



CADRE DE VIE

Dispositifs d'aide aux projets communaux et fonds pour restauration du patrimoine

Mur minéral et végétal à Nizas



Fonds de concours aux communes : 400 000 €

Embellissement Cœur de village : 100 000 €

Restauration du petit patrimoine : 25 000 €



Statue église de Tourbes

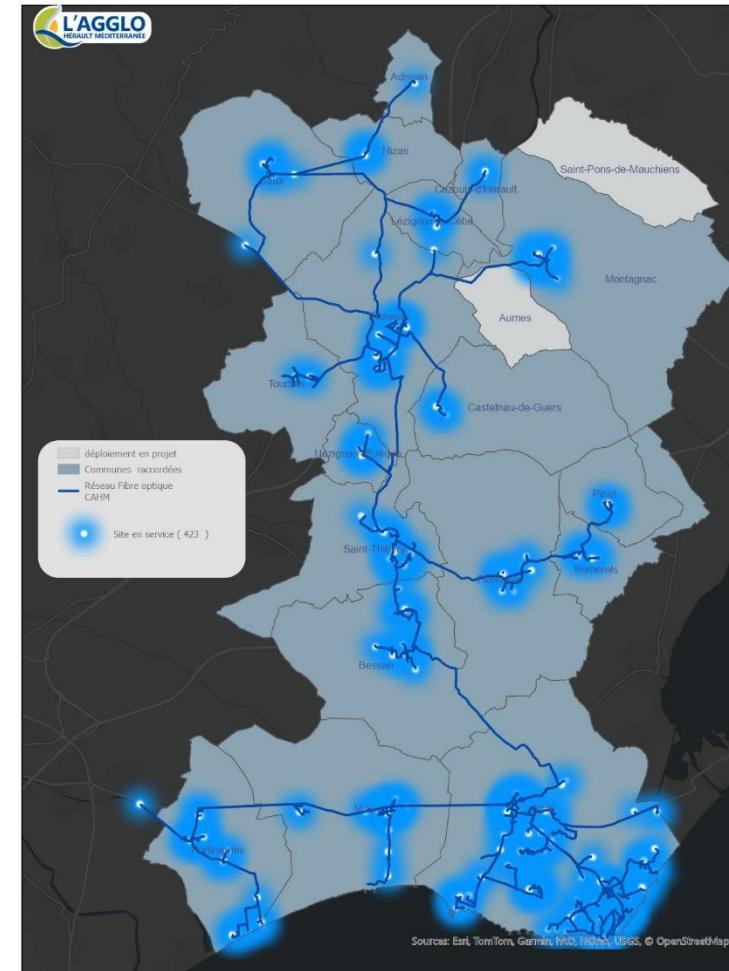
SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Montée en débit et déploiement de la fibre optique : 120 000 €

Subventions : 38 950 €



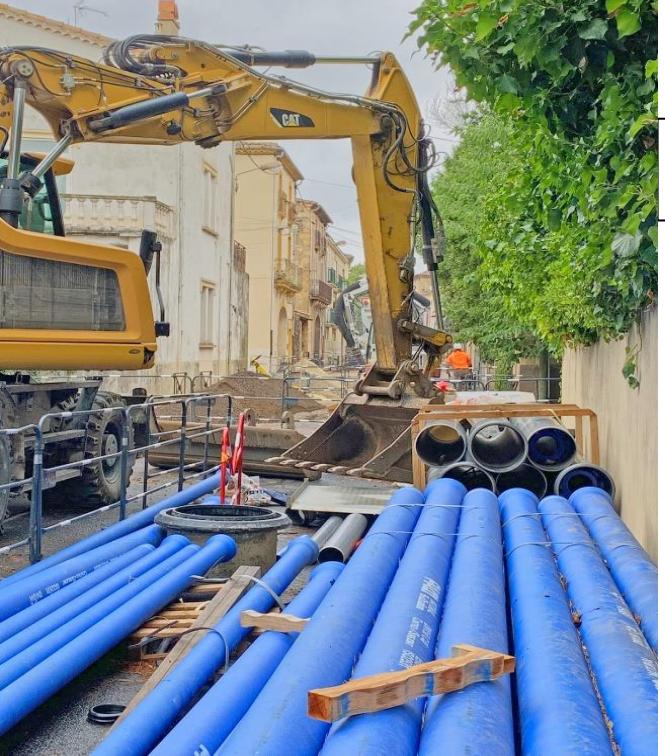
Renouvellement du matériel et modernisation des outils métiers : 380 000 €



Source : © DSIN CAHM
1:200 000
Carte n°

Service Habitat
12/11/2025
Version : 1

Schéma Directeur Numérique
Novembre2025



EAU, ASSAINISSEMENT, PLUVIAL ET DECI



EAU : 3,82 M€ (Nouveau réservoir à Castelnau, réhabilitation réseaux à Lézignan, Florensac)

ASSAINISSEMENT : 4,72 M€ (Divers réseaux et branchements à Pézenas, Nizas, Vias)

PLUVIAL : 110 532 € (Réhabilitation de réseaux)

DECI : 143 260 € (Renouvellement Poteaux incendie et équipements)